

PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PREEMPTION SIMPLE (DPU) article L.211-1 du code de l'urbanisme



— D.P.U. simple sur toute la commune

■ Délégation du D.P.U.
à la Communauté d'Agglomération du haut Val de Marne
(Secteur Sucy Ouest)

